

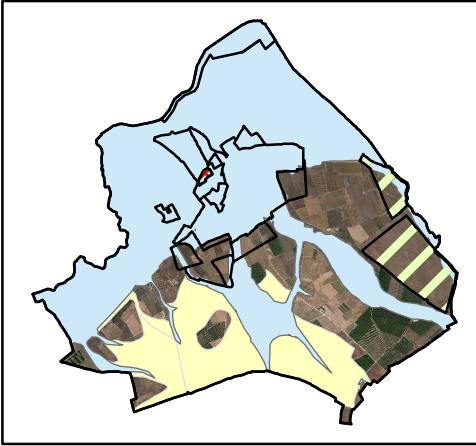


PLAN LOCAL D'URBANISME  
Révision "allégée" n°2

5. DOCUMENTS GRAPHIQUES DU REGLEMENT

5.1. PLAN DE ZONAGE GENERAL DE LA COMMUNE

ECHELLE : 1/5 000



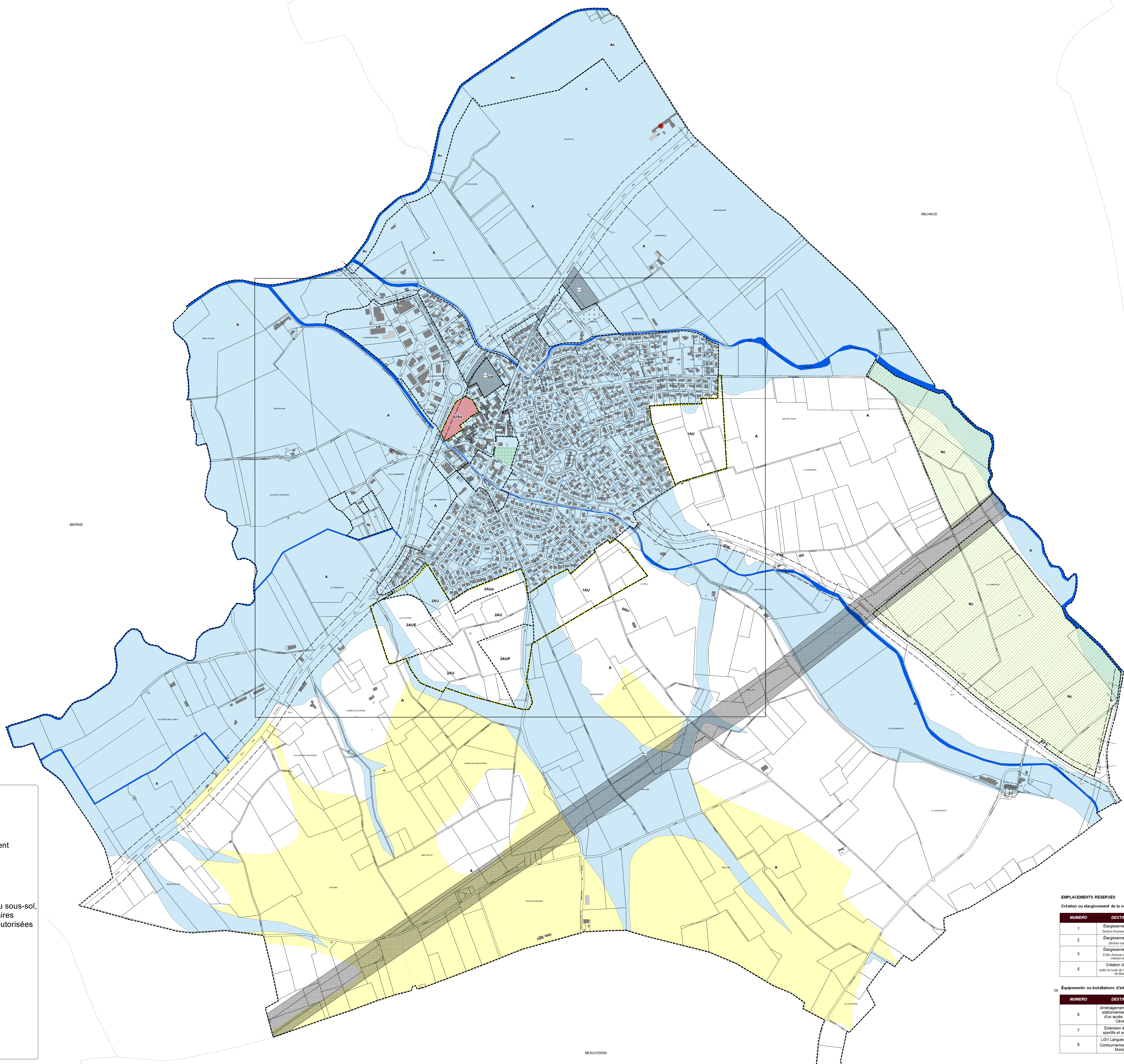
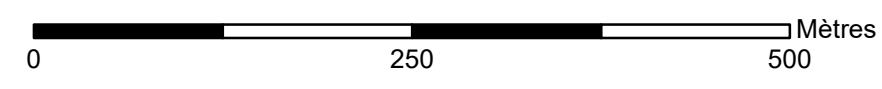
Approbation du P.L.U. - DCM du 28/01/2013  
Mise à jour du P.L.U. - Arrêté du 15/05/2013  
Approbation de la révision allégée n°1 du P.L.U. - DCM du 27/01/2014  
Approbation de la modification n°1 du P.L.U. - DCM du 20/02/2014  
Approbation de la modification simplifiée n°1 du P.L.U. - DCM du 20/06/2014  
Mise à jour du P.L.U. - Arrêté du 20/06/2014  
Approbation de la révision allégée n°2 du P.L.U. - DCM du 19/12/2016



434 rue Etienne Lercor  
30000 Nîmes  
04 66 64 01 74  
aubele@wanadoo.fr

108 avenue des Cévennes  
34050 Suresnes  
06 33 01 51 37  
contact@egeosolutions.fr

Nom: 01\_zonage\_5000\_revision\_all - 191216  
Date: 04/01/2017



- Limite de zone ou de secteur
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Secteur faisant l'Objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Servitude au titre de l'article L.151-41-5° du code de l'urbanisme encourageant la réalisation d'un programme d'aménagement global
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées (article R.151-34-2° du code de l'urbanisme)
- Recul minimal des constructions
- Bâtiment agricole existant pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
- Enveloppe des zones inondables du PPRI d'Aubord (approuvé par arrêté préfectoral du 04/04/2014)
- Enveloppe des zones inondables par ruissellement pluvial indifférencié

EMPLACEMENTS RESERVES

Création ou élargissement de la voie			
NUMERO	DESTINATION	SUPERFICIE (en m²)	BENEFICIAIRE
1	Elargissement de la voie Section Avenue de la Chapelle	290	Commune
2	Elargissement de la voie Section rue de la Case	288	Commune
3	Elargissement de la voie Entre Avenue des Cévennes et Chemin des Caroux	612	Département du Gard
5	Création d'une liaison entre la route de Clérouac et la route de Roussillon	351	Commune

ou Equipements ou installations d'intérêt public

NUMERO	DESTINATION	SUPERFICIE (en m²)	BENEFICIAIRE
6	Aménagement d'une aire de stationnement publique et d'un accès Avenue des Cévennes	12 204	Commune
7	Extension équipements sportifs et socio-culturels LGV Languedoc Roussillon	10 609	Commune
8	Couronnement de Nîmes et Montpellier	335 980	Réseau Fret de France (R.F.F.)

